

Délibération du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
LECACHEUR Julien	à LIOTON Valérie
RAVELEAU René	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à DESOEUVRE Robert
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 20 septembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 septembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2609-05 | Transition énergétique – Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques - Signature d'une décision de financement avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et l'ADEME relative à l'investissement géothermique pour la médiathèque Antoine de Saint Exupéry

Madame Emilie Boyer, adjointe déléguée aux finances, au tourisme et à l'administration générale expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les règles générales d'attribution des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME dans le Contrat de Développement des Énergies Renouvelables Thermiques couvrant l'intégralité du département de Maine-et-Loire et contractualisé entre l'ADEME et le SIEML,

Vu le régime d'aides de l'ADEME relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2023 (aides à la réalisation),

Vu la demande de soutien financier présenté par la ville au SIEML et à l'ADEME le 12 juin 2023 afin de poursuivre son projet avec la création d'installations géothermiques sur sondes verticales à la médiathèque Antoine de Saint Exupéry,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention définissant les caractéristiques de l'opération envisagée, d'un coût total estimé à 193 930,00 €, et fixant les conditions d'attribution et d'utilisation du soutien financier, d'un montant maximum de 64 780,00 €, accordé à la ville par le SIEML et l'ADEME,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique en date du 18 septembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention proposée**
- **Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

R. DESOEUVRE n'a pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

